

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**



COMITE SYNDICAL DU 12 mars 2010

Convocation adressée le 26 février 2010
Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués votants : 7

Membres titulaires présents :

Titulaires : M. Alain DAYAN / Mme Mélanie FORTIER / M. Patrick POIRIER / M. Serge BABARY / M. Claude-Pierre CHAUVEAU / M. Nicolas GAUTREAU.

Membres titulaires absents :

M. Jean Michel BODIN / M. Philippe LE BRETON / M. Gilbert HELENE représenté par M. Jean-Luc GALLIOT, membre suppléant/ Jean Marie PANAZOL/ M. Jean-Claude LANGUENNOU

.....
10/03/01 – VOTE DU BUDGET – EXERCICE 2010

Monsieur Alain DAYAN, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2010 qui s'élève à la somme de 1.044.107,29 €. Celui-ci ne comporte qu'une section de Fonctionnement dont les caractéristiques sont suivantes :

Dépenses
1.044.107,29 €
Recettes
1.044.107,29 €

Les dépenses sont constituées des postes suivants :

-Charges à caractère général 30.107,29 €

Elles concernent des dépenses courantes de fonctionnement, les frais de publication suite à l'attribution de la DSP, l'indemnité du Trésorier et l'adhésion du syndicat à l'Union des Aéroports Français et à Alfa ACI

Dépenses de personnel 54.000,00 €

Participations 960.000,00 €

Les recettes sont constituées de :

- l'excédent de l'exercice 2009 qui s'élève à 54.465,29 €
- la participation des membres du syndicat

Il est rappelé qu'en application de l'article 10 des statuts, le niveau de contribution de chacun des membres est le suivant :

Région Centre :	28,66 %
Département d'Indre et Loire :	28,66 %
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	28,66 %
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	14,02 %

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et de l'excédent 2009, le montant de contribution de chacun des membres est provisoirement arrêté pour 2010, comme suit :

Région Centre :	283.631 €
Département d'Indre et Loire :	283.631 €
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	283.631 €
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	138.749 €

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget pour l'exercice 2010 dont un exemplaire est joint à la présente délibération

Vote à l'unanimité

.....

Acte exécutoire le 25.03.10..... après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Alain DAYAN

